CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E47885** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2026**

ÉDITÉ LE 02/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/02/1990

Raison sociale : ENTREPRISE ROGER GUENEAU

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/04/2026
Capital : 150 000

46 BOULEVARD DE COURTAIS
03000 MOULINS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 1990B40025
Siret : 353 439 151 00047
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 6335704
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244001/001581708/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 390117C - 1244001 / 001 581708
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 70 44 18 30 **Fax :**
Portable : 06 07 13 55 72
Responsabilité légale :
BCD (494 435 894) / BCD (494 435 894)

Site Internet : http://gueneau.pro
E-mail : gestion@gueneau.pro

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 017 257 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	22/10/2026
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		22/10/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/11/2026 08:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.